



# Solidarité en faveur des territoires ruraux

*Luc PEREIRA RAMOS*  
*Direction du programme et des interventions*  
*Agence de l'eau Seine-Normandie*



Forum des acteurs de l'eau - Juin  
/ juillet 2018

# Au 10<sup>e</sup> programme

Des bonifications de taux d'aide :

Assainissement

Alimentation en eau potable

Selon une définition des communes rurales arrêtées  
par les préfets de département

<b>En 2017 en Seine-Normandie</b>	<b>SUR</b>
<b>Assainissement</b>	53,1 M€
<b>Eau Potable</b>	3,1M€
<b>Total général</b>	56 ,2M€

# Pour l'alimentation en eau potable au 10e programme

subvention bonifiée au lieu d'une S+A

Travaux liés à la production, au transfert et au stockage de l'eau potable et sous condition, à la distribution : Quantité, qualité, sécurité  
S30% au lieu de S20% + A 30%

# Pour l'assainissement

## Assainissement non collectif ANC

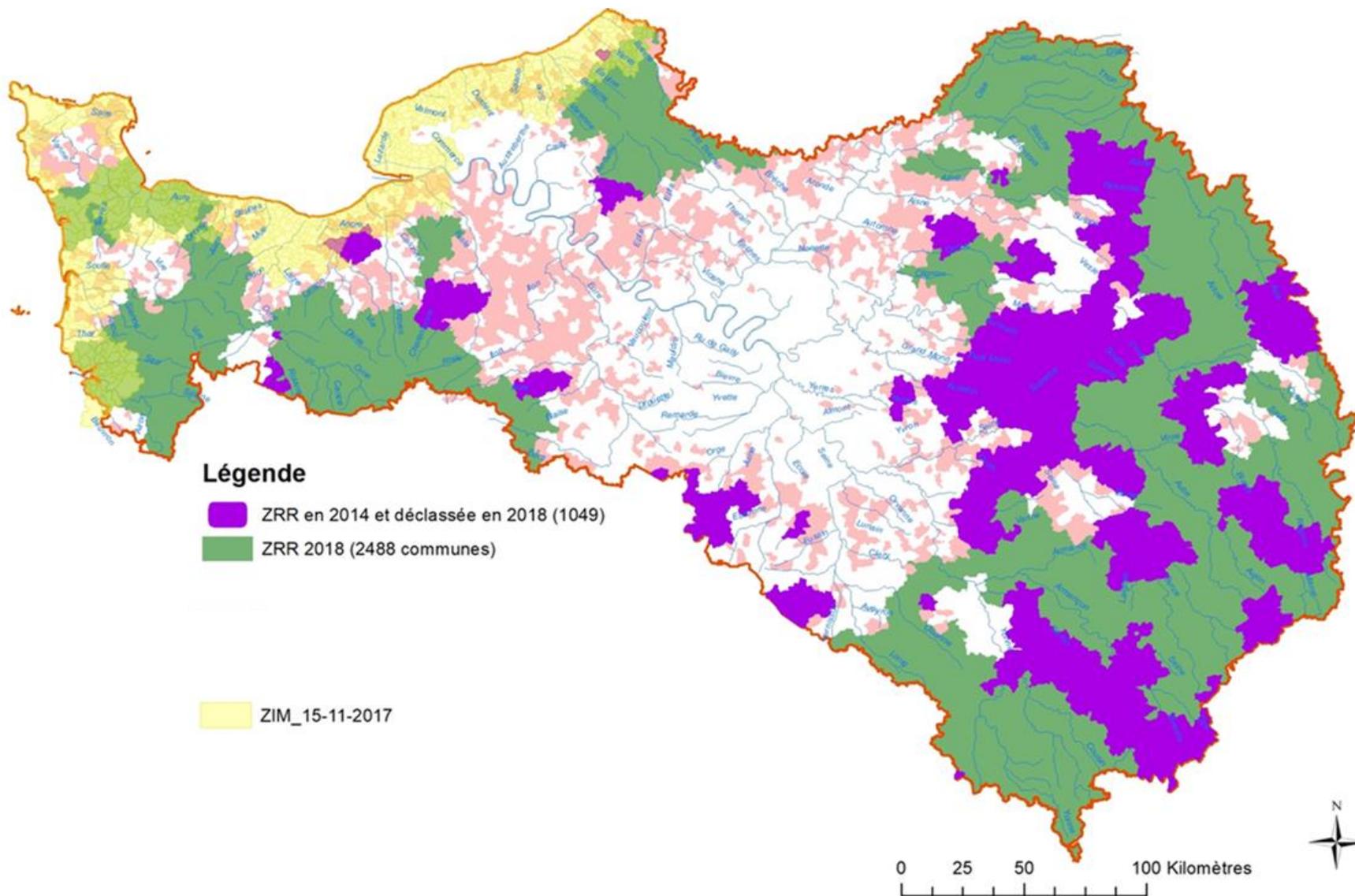
- En milieu rural taux d'aide de 60% en subvention
- Ailleurs subvention de 40% et avance de 20%

# Pour le 11<sup>e</sup> programme

## Une nouvelle description des communes rurales:

- Les zones de revitalisation rurale ZRR définies au niveau national selon le potentiel fiscal des collectivités :
  - homogénéité d'analyse au niveau national
  - Convergence de l'ensemble des agences de l'eau sur ce zonage

# Zones de Revitalisation Rurale du Bassin Seine-Normandie en 2017



## Pour l'AEP

- Entre le pompage de l'eau jusqu'au château d'eau :  
Reconduction du taux d'aide bonifié ayant cours au  
10<sup>e</sup> programme S 40%
- Après le château d'eau jusqu'au compteur du  
particulier : nouvelle aide au renouvellement du  
réseau de distribution pour lutter contre les fuites  
40% de subvention (ce qui était financé par les  
AAP en fin de 10<sup>e</sup> programme est intégré dans le  
11<sup>e</sup> programme : de 20 à 30M€/an)



**Merci de votre attention**



Forum des acteurs de l'eau - Juin / juillet  
2018